

Organisateur : Castel Activ', association des artisans et commerçants de Châteaugiron, avec le soutien logistique de la municipalité de Châteaugiron

Lieu : Le marché de Noël se déroule dans les rues historiques du centre-ville (rue Francis Guérault et rue Nationale) et au Château (dans les salles du Château et en extérieur dans la cour du Château). Le château est classé Monument Historique, il se situe au cœur de la ville classée petite Cité de Caractère de Bretagne. Les inscriptions sont réservées aux artisans créateurs de leurs produits (biens et services), aux producteurs de gourmandises du terroir, aux professionnels de la restauration événementielle et aux artisans-commerçants adhérents de Castel Activ'.

Horaires d'ouverture au public : de 10h à 19h les samedi 7 et dimanche 8 décembre

JE M'INSCRIS : (j'ai pris connaissance des conditions ci-dessus et du règlement fourni en annexe)

- En centre-ville en extérieur : 60€** pour l'utilisation forfaitaire d'un emplacement de 3m linéaire et de 3m de profondeur -barnum non fourni. (20€ par ml supplémentaire).
- Au château en extérieur : 90€** pour l'utilisation forfaitaire d'un emplacement en extérieur de 3m linéaire et de 3m de profondeur -barnum non fourni. (30€ par ml supplémentaire). Avec la priorité donnée sur cet espace aux producteurs de gourmandises du terroir, aux créateurs de produits d'artisanat destinés aux espaces extérieurs et aux professionnels de la restauration événementielle
- Au château en intérieur : 120€** pour l'utilisation forfaitaire d'un emplacement de 2,40m linéaire et de 1,40m de profondeur (50€ par ml supplémentaire).

Nom Prénom

Raison sociale

Tél E-mail

- JE COMPLÈTE LE FORMULAIRE EN LIGNE :** <https://forms.gle/7dc5yuEKsW2jphzv5>

JE JOINS À CETTE FICHE PAR COURRIER POSTAL POUR VALIDER MON INSCRIPTION :

- OBLIGATOIRE PAR COURRIER :** le chèque de réservation de mon emplacement au tarif standard c'est-à-dire sans ml supplémentaires (l'inscription sera définitive à réception d'une confirmation écrite de l'organisateur Castel Activ' - l'ajustement de la facturation se fera à l'acceptation du dossier pour les demandes de ml supplémentaires)
- PAR COURRIER OU PAR MAIL :** le règlement signé et je m'engage à le respecter
- PAR COURRIER OU PAR MAIL :** la copie d'un document officiel précisant le statut professionnel de mon activité

Date, signature et cachet commercial, précédé de la mention lu et approuvé :

RÈGLEMENT DU MARCHÉ DE NOËL DE CHATEAUGIRON - Organisé par Castel Activ'

Art. 1 : Le marché de Noël est destiné aux créateurs, fabricants d'objets artisanaux, producteurs de gourmandises du terroir, professionnels de la restauration événementielle et artisans-commerçants de Châteaugiron

Art. 2 : L'exposant doit joindre à son dossier la copie de son inscription à la chambre des métiers, ou tout autre document officiel précisant son statut professionnel.

Art. 3 : L'exposant doit obligatoirement indiquer en détail sur son inscription en ligne les articles qu'il souhaite commercialiser.

Art. 4 : Le jour de la manifestation, l'organisateur se réserve le droit de retirer les produits non conformes à ceux inscrits sur la fiche d'inscription.

Art. 5 : Le chargé de sécurité se réserve le droit de retirer les tentures de décoration ou d'aménagement de stand non conforme à la réglementation en vigueur (en particulier anti-feu), ainsi que les appareils électriques non déclarés et acceptés via la fiche d'inscription.

Art. 6 : Le matériel électrique utilisé par l'exposant devra être conforme aux normes en vigueur pour ce type de manifestation (rallonge électrique homologuée, prise de terre, ...). La puissance électrique est limitée à 100W par exposant sauf demande spécifique qui doit être signalée et validée par l'organisateur.

Art. 7 : L'utilisation de gaz par les exposants est strictement interdite en intérieur.

Art. 8 : Le paiement doit être joint à la fiche d'inscription. L'inscription est un engagement définitif de l'exposant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement. L'encaissement sera effectif un mois avant l'événement.

Art. 9 : Le dossier complet doit être renvoyé par retour de courrier postal à Castel Activ' Chemin des Bosquets 35410 Châteaugiron pour que l'inscription puisse être enregistrée.

Art. 10 : Les horaires d'installation seront communiqués à l'exposant par mail et devront impérativement être respectés.

Art. 11 : L'ouverture au public est programmée à partir de 10h le samedi et le dimanche. Le remballage des marchandises aura lieu le dimanche à partir de 19h.

Art. 12 : L'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais une assurance pour les marchandises et équipements qu'il aura disposés sur son stand, pour couvrir les risques encourus par toute personne se trouvant sur son stand, ainsi que les dommages qu'il pourrait causer par la vente de ses produits (produit défectueux, ...). L'exposant et son(ses) assureur(s) dégagent la responsabilité de l'organisateur et de la municipalité de Châteaugiron pour tout dommage quel qu'il soit.

Art. 13 : Dans le cas où l'organisateur serait contraint de modifier les horaires, annuler partiellement voire totalement la manifestation pour tout motif interne ou par contrainte externe*, aucun dédommagement ne pourra être réclamé (perte d'exploitation ou autre)

* SAUF en cas d'annulation de la manifestation pour risque sanitaire par arrêté préfectoral ou municipal, auquel cas les sommes versées seraient remboursées.

Art. 14 : La participation au Marché de Noël implique l'acceptation du règlement dans sa totalité sans aucune réserve.

Date et signature, précédé de la mention lu et approuvé :